



02120757

Réserve au MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce de	DE MONS
	23 SEP. 2002
la	RÉSERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(laqu岸elle apparaît dans les statuts)

▷ SIMETI

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE ANONYME

4. Adresse (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Route de Wallonie, 4
7011 GHLIN.

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ MONS : 140.002

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujettie)

▷ BE : 456.906.226

7. Objet de l'acte

▷ Changement de siège social.

8. Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Par assemblée générale extraordinaire du
26/07/2002, il a été décidé à l'unanimité
des voix de transférer le siège social de
la société : Rue des Canadiens, 19 à
7330 SAINT-GHISLAIN.
Effet : immédiat.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page
VESPA Edouardo, Administrateur Délégué

Mod 271 (7CCC)